

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 448'500.- pour la réfection de différentes routes communales

Vallorbe, le 22 mars 2025

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Messieurs Didier Stramke, Président, Italo Facchinetti, Faruk Krasniqi, Yann Nyffenegger, et Dimitri Baumgartner, rapporteur, s'est réunie le 12 mars 2025 à la Maison de Commune.

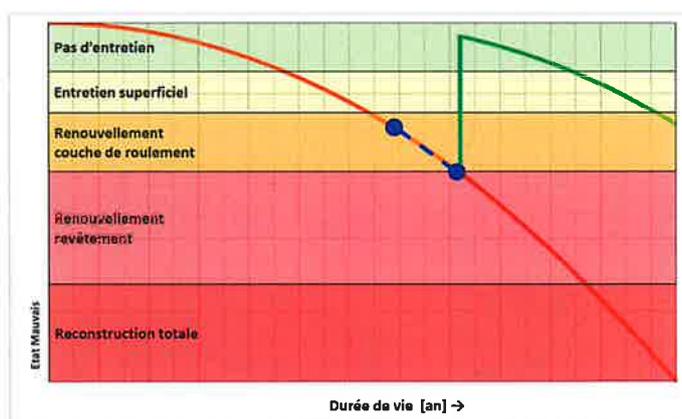
Messieurs Luigi Fiorito, Municipal et David Grobéty, Chef du Service entretien urbain et nature étaient présents lors de la séance. La Commission les remercie d'avoir pris le temps nécessaire pour la présentation détaillée du projet ainsi que les réponses et explications données à toutes les questions posées.

En préambule, il y a lieu de rappeler qu'avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération (MCH2), le financement de "grands" travaux de réfection de chemins piétonniers et de routes communales par voie de budget de fonctionnement n'est plus possible.

Les routes communales ont passablement souffert ces dernières années en raison des conditions climatiques (chaleur localisée l'été, froid l'hiver, eau, gel-dégel, salage, etc.) et de l'augmentation du trafic routier. Tous ces éléments accentuent le vieillissement de la structure des chaussées : les revêtements sont devenus cassants avec les années et présentent des fissures. Heureusement, ces dégradations n'ont pas pris une ampleur telle qu'il soit nécessaire de passer à des travaux de réfection très conséquents, qui comprendraient le renforcement de la fondation existante. A ce stade, il est encore possible de fraiser la couche de tapis bitumineux et de la remplacer par une nouvelle.

Pour mieux comprendre la nécessité des travaux de réfection des routes communales, le graphique illustre l'évolution de l'état de ces routes au cours des années. Il montre une dégradation progressive des revêtements bitumineux, avec une augmentation notable des fissures et des cassures à partir de 10 à 13 ans (en bleu sur le graphique).

La courbe rouge descendante souligne également les effets des conditions climatiques extrêmes ainsi que l'augmentation du trafic, qui



contribuent à cette détérioration. Ce graphique met en lumière la dégradation inéluctable des routes communales et justifie l'importance d'intervenir rapidement pour éviter des coûts de réparation plus élevés à l'avenir. Quant à la courbe verte, elle symbolise l'état de la chaussée après renouvellement de la couche de surface.

Définitions des couches bitumineuses

Compte tenu des états et de la qualité de la couche bitumineuse, deux principaux types de réfection différents sont possibles : l'enrobé à chaud ou l'enrobé coulé à froid (ECF).

L'enrobé à chaud

L'enrobé à chaud est un mélange de sable, de gravier et de liant hydrocarbure préparé et posé à haute température. Chauffé dans une station de production aux alentours de 150-180°C, l'enrobé est transporté dans une enrobeuse mobile, déversé au sol, puis comprimé.

Sa durabilité due à sa flexibilité (épaisseur d'environ 4 à 6 cm) lui permet de mieux résister aux passages de véhicules.

L'enrobé coulé à froid (ECF)

L'ECF est appliqué en deux couches distinctes. La première, dite de reprofilage, doit s'infiltrer dans les fissures tout en égalisant les irrégularités du support, aussi bien transversales que longitudinales. La deuxième est la couche de roulement ou couche d'usure. A l'instar de tous les autres revêtements bitumineux, l'ECF doit être posé pendant la saison chaude, entre mai et septembre, voire octobre, sous réserve de conditions météorologiques favorables. Idéalement, la température de l'air devrait être supérieure à 15 °C ; en dessous de 5 °C, ce type de revêtement ne peut plus être mis en œuvre.

L'ECF n'offre pas la même durée de vie qu'un enrobé à chaud. Moins épais (sa couche ne dépasse pas les 3 cm), il est dès lors un peu moins résistant et moins onéreux (46% moins cher).

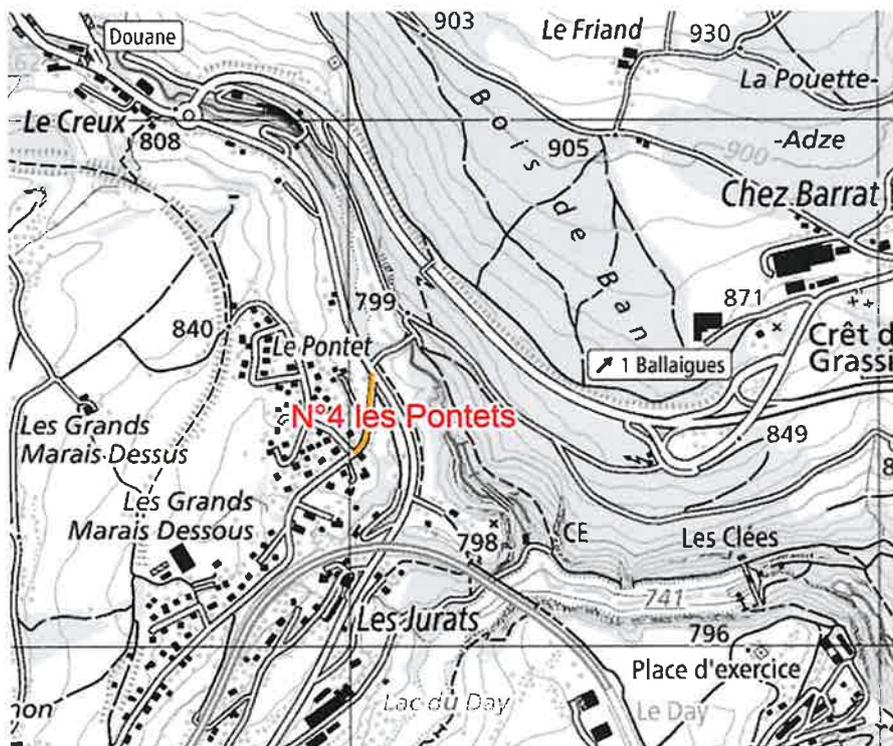
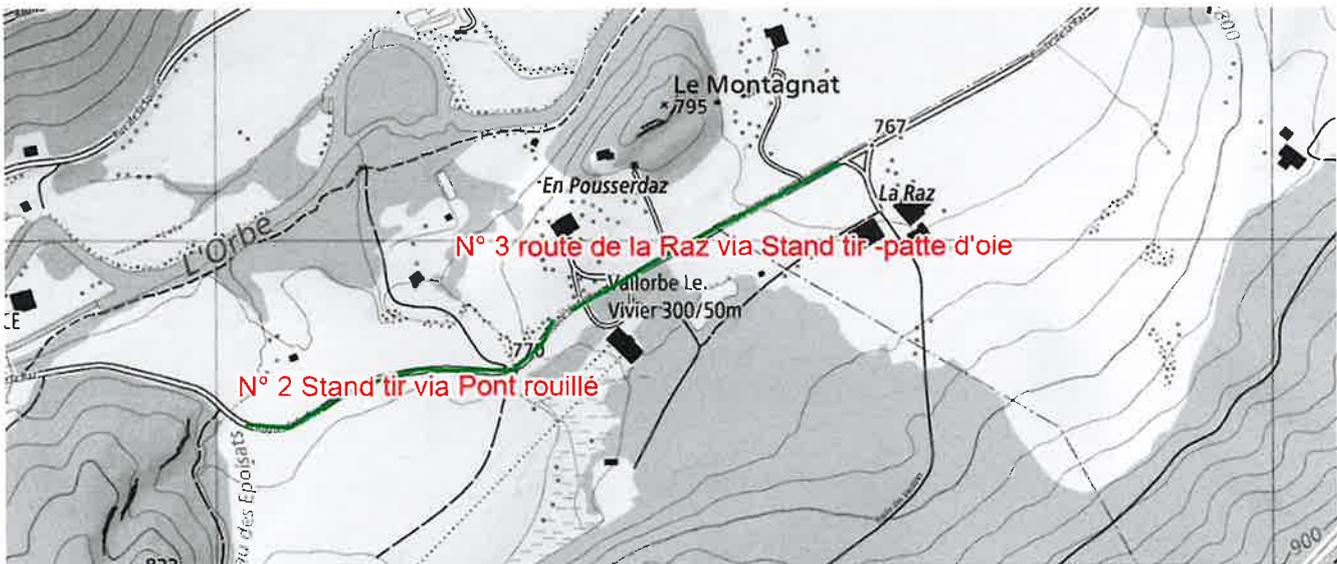
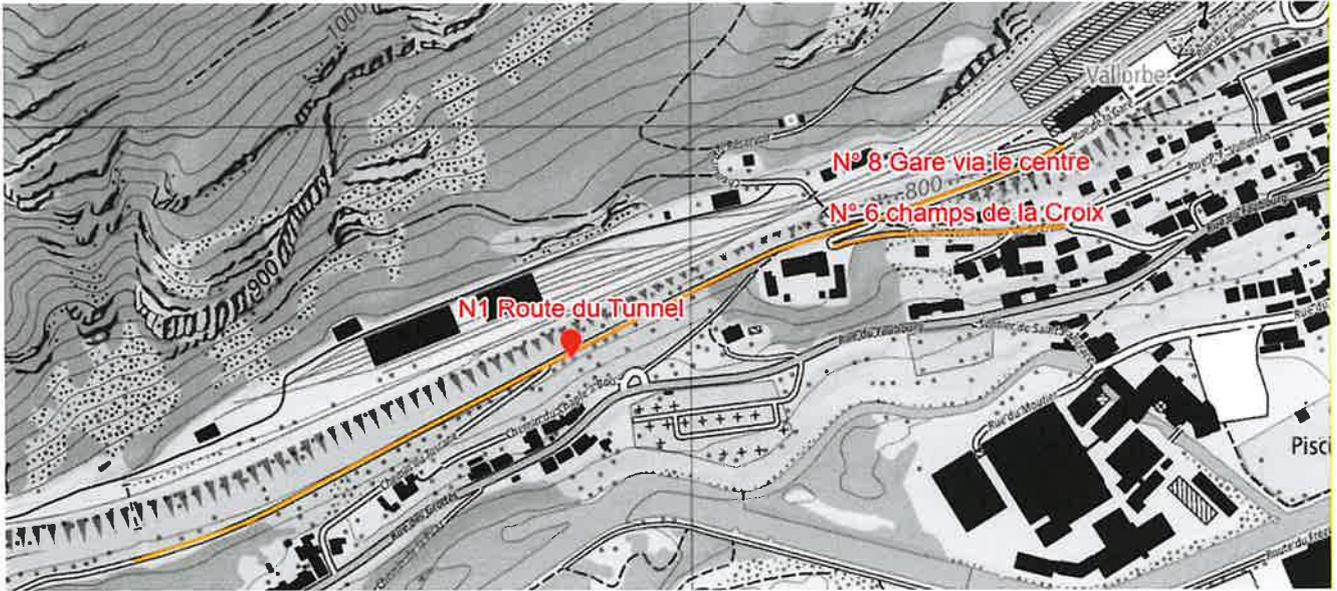
Ce n'est donc pas le revêtement idéal pour une très longue durée de vie ou de grandes surfaces.

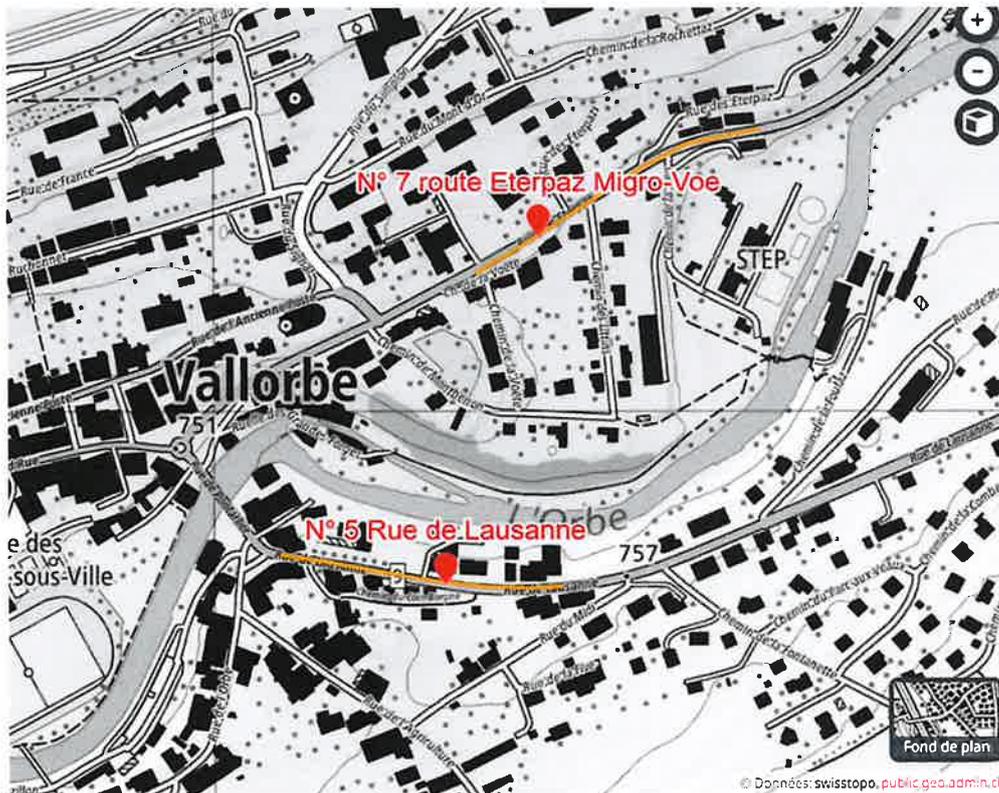
Routes concernées et coûts

Après analyse des surfaces, les routes prévues pour être refaites en 2025 et qui nécessitent une prise en charge prioritaire sont les suivantes :

position	lieu	type de bitume	surface en m ²	coût
1	Route du Tunnel	Enrobé à chaud	1500	82'500.-
2	Route de la Raz	ECF	1750	45'500.-
3	Route de la Raz	ECF	1400	29'500.-
4	Route de Bellevue aux Pontets	Enrobé à chaud	800	35'000.-
5	Rue de Lausanne	Enrobé à chaud	1600	90'000.-
6	Chemin des Champs de la Croix	Enrobé à chaud	650	35'000.-
7	Rue des Eterpaz	Enrobé à chaud	1272	70'000.-
8	Rue de la Gare	Enrobé à chaud	381	21'000.-
	Diverses purges* de routes			40'000.-

*Une purge est une technique qui consiste à évacuer la partie dégradée d'une structure de chaussée (voir annexe du préavis) pour la remplacer par une structure saine, porteuse et correctement drainée.





Il faut noter que cette liste est indicative et peut être amenée à évoluer en fonction des besoins et des urgences, comme la rupture de conduite d'eau, des demandes des fournisseurs d'énergies ou de télécommunication, etc. Afin de ne pas devoir effectuer des travaux plusieurs fois de suite au même endroit. Tout en restant dans l'enveloppe budgétée.

Aucune subvention n'est attendue et la dépense à charge de la Commune sera incluse dans un nouveau compte au bilan, lequel sera amorti en 20 ans.

Pour rappel, le réseau routier de la commune de Vallorbe représente un linéaire total de 62 km de route communales en bitume (dont 100 km de trottoirs).

Auparavant, le budget annuel pour la réfection des routes se situait entre 180'000.- et 280'000.-. Le nouveau système permettra d'accélérer ces réfections qui deviennent de plus en plus nécessaires, sans péjorer l'entretien courant.

Organisation des travaux

Les travaux, organisés et surveillés par le Chef du Service entretien urbain et nature, sont prévus de juin à septembre 2025 selon les conditions météorologiques.

Le Service entretien urbain et nature coordonne toujours les travaux avec les différentes entreprises susceptibles de devoir faire des fouilles comme Swisscom, VOE, etc.

Les travaux seront planifiés au maximum en fonction des baisses de trafic (vacances scolaires, etc) afin de péjorer au minimum la fluidité du trafic dans la commune.

En conclusion de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter le texte suivant :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 02/25 de la Municipalité;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits au présent préavis pour la réfection de différentes routes communales;
2. de lui accorder un crédit de Fr. 448'500.- à cet effet;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'endettement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission

Le Président :
Didier Stramke



Le rapporteur :
Dimitri Baumgartner

